

## **CONSULTATION PUBLIQUE**

### **VILLE DE GENEVE**

#### **PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER POUR LA RÉORGANISATION DU PÔLE URBAIN DE CORNAVIN - PDQ N° 30'183**

## INTRODUCTION

En vue de permettre une augmentation de la capacité de la gare de Cornavin, la Confédération (Office fédéral des transports, OFT), le Canton de Genève (Office cantonal des transports, OCT) et la Ville de Genève (Département des constructions et de l'aménagement, DCA) ont convenu en 2012 d'une extension souterraine de la gare de Cornavin. À l'horizon 2031, la gare de Cornavin, confirmée comme la gare principale de l'agglomération genevoise, accueillera près de 100'000 voyageurs journaliers.

Pour accompagner ce grand projet d'infrastructure, la Ville et le Canton de Genève ont décidé de mener un projet de réorganisation du pôle urbain de Cornavin. Cette intention est fondée sur un constat critique.

En effet, force est de constater qu'aujourd'hui les espaces publics autour de la gare sont encombrés d'infrastructures de mobilité et d'obstacles divers qui les rendent peu accueillants voire même dangereux pour les piétons et les cyclistes. Ces derniers cohabitent tant bien que mal avec le transport individuel motorisé, les transports collectifs, le trafic de livraison et les taxis. Il existe peu d'espaces verts ou ombragés et l'effet d'îlot de chaleur est sensible. Le pôle de Cornavin, en tant qu'interface de transport collectif majeure du canton, souffre également d'une saturation importante et d'un manque de lisibilité. Enfin, les infrastructures ferroviaires constituent une barrière importante entre les différents quartiers situés autour de Cornavin.

## LE PROJET URBAIN

Cet état des lieux doublé de l'impératif de répondre à l'augmentation prévue du nombre d'usagers de la gare et du pôle d'échange des transports collectifs, ont convaincu dès 2016 les autorités cantonale et communale d'établir un projet de réorganisation du pôle urbain de Cornavin avec pour ambition de donner une nouvelle identité à la gare, en requalifiant la majorité des espaces publics qui l'entourent : convivialité, praticité, agrandissement des espaces de verdure, création de nouvelles places et esplanades.

Ce projet, fondé sur les concepts issus d'un concours d'architecture et d'urbanisme jugé en avril 2018, a été privilégié en raison de ses qualités fondées sur trois grands principes :

- désencombrer l'espace public afin qu'il ne soit pas seulement le lieu des échanges entre les différents modes de transports, mais aussi un lieu de vie et de rencontres, attractif pour les commerces et doté d'espaces de détente et de verdure ;
- reconnecter les quartiers situés de part et d'autre de l'infrastructure ferroviaire, en réduisant l'effet barrière qu'elle constitue ;
- construire deux grands couverts, l'un sur la place de Cornavin pour couvrir les arrêts des transports publics, l'autre du côté de la place de Montbrillant, destiné à abriter les futurs accès aux quais souterrains et à constituer une nouvelle façade de la Gare du côté des quartiers des Grottes et de la Servette.

Les différents aménagements ont pour but d'accompagner l'augmentation prévue du nombre de passagers, d'améliorer la qualité de vie des habitants et des usagers de la gare et d'encourager le report modal dans un secteur extrêmement attractif par sa desserte en transports publics et par les nouvelles commodités pour les mobilités douces. Il prévoit notamment :

- la refonte du tracé et des arrêts des transports en commun ;
- l'augmentation notable de l'offre en stationnement pour vélos, notamment par la création de quatre vélo-stations en sous-sol ;
- une place plus importante donnée au végétal ;
- enfin, il repose sur un concept d'amélioration de l'accessibilité locale pour le transport individuel motorisé pour les professionnels et les particuliers, livraisons, taxis, accès du parking Cornavin en proposant de reporter le trafic à l'extérieur du périmètre sur des axes structurants qui correspond à la moyenne ceinture telle que définie dans la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). Il est utile de préciser que ce projet est en complète adéquation avec la LMCE. Le concept prévoit ainsi la fermeture au trafic des places Cornavin et Montbrillant en faveur des transports collectifs et de la mobilité douce

Afin de rendre possible la réalisation de ce projet d'espace public, le Département cantonal des infrastructures a décidé d'initier un projet de réorganisation des voies de tramway afin de favoriser une meilleure efficacité des transports en commun (TC) aux abords de la gare qui constitue le principal pôle d'échange des transports publics du Canton. Ce projet financé par la révision de la Loi H 1 50 a été lancé en 2019 en vue d'une mise en service d'ici 2024.

Durant la phase de mise au point du projet, une concertation approfondie a été conduite afin de fédérer une multitude d'acteurs. Au-delà des CFF et de la société anonyme du parking de la place de Cornavin (PPCSA), il s'agit des habitants des quartiers environnants, des usagers du pôle de Cornavin et multiples associations de mobilité et des propriétaires privés présents dans le secteur.

## LE PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER COMME INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE

Le Plan directeur de quartier (PDQ) est l'instrument d'aménagement du territoire qui permettra de passer du projet à sa réalisation. Ce document, qui est contraignant pour les autorités cantonale et communale, est destiné à définir une stratégie de mise en œuvre des mesures prévues et de d'organiser les étapes successives de réalisation qui s'étendront sur une durée d'une dizaine d'années. Ce phasage échelonne les travaux à effectuer en huit étapes entre 2021 et 2031.

La mise en œuvre des mesures d'aménagement prévues par le PDQ est coordonnée avec l'échéance déterminante que représente le démarrage du chantier d'extension souterraine de la gare de Cornavin, prévue dans le courant de l'année 2024.

Des mesures à moyen terme doivent être réalisées avant cette échéance. Dès l'adoption du PDQ, il s'agira prioritairement d'engager les études, puis les travaux de transformation du parking et d'aménagement de la place de Cornavin. En effet, dès le démarrage du chantier d'extension souterraine de la gare de Cornavin, la place de Montbrillant sera fermée au trafic et l'ensemble des flux voyageurs sera orienté, sur l'avant de la gare, côté Lac. Il est donc nécessaire qu'avant cette date une place de Cornavin réaménagée soit mise à la disposition des Genevois, assurant une cohabitation harmonieuse des piétons et des différents flux de mobilité, offrant aux usagers un confort et une sécurité accrues.

Les mesures à long terme seront quant à elles entreprises au fur et à mesure de la libération des zones de chantier par les CFF, en vue d'une mise en service simultanée à la gare à l'horizon 2031.

## LA CONSULTATION PUBLIQUE

En application de l'article 10, alinéas 5 et suivants de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), la Ville de Genève, en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage une consultation publique de 30 jours, du **27 janvier au 26 février 2020** sur le plan directeur de quartier pour la réorganisation du pôle urbain de Cornavin – PDQ n°30'183.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

Au Service d'urbanisme de la Ville de Genève  
25 rue du Stand – 7<sup>ème</sup> étage  
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h00 à 17h.

Au Département du Territoire (DT),  
Office de l'urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5<sup>ème</sup> étage.  
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Sur Internet:  
<https://www.ge.ch/suivre-plans-amenagement-procedure>

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit au Service d'urbanisme, 25 rue du Stand, 1204 Genève.